

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
16/03/2026	27/03/2026	En exercice : 21 Présents : 21 Votants : 21

L'an deux mil dix vingt six

*Le 20 mars à 19 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Néant

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Néant

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°15-03-2026 – Désignation de représentants au Syndicat Mixte des Eaux d'Antrain

Le Syndicat Mixte des Eaux d'Antrain est chargé de la distribution, de la gestion et de l'adduction de l'eau potable sur un territoire dont la commune de Bazouges-la-Pérouse fait partie.

Ce syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus au sein des conseils municipaux des collectivités membres.

Au sein de ce comité, la commune de Bazouges-la-Pérouse est représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant dont la désignation revient au conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Cependant ce même article dispose que :

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Messieurs Guy Le Gonidec et Matthieu Le Gac présentent leur candidature en qualité de titulaires et monsieur Stéphane Rochelle présente sa candidature en qualité de suppléant

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constate qu'une seule candidature a été déposée pour chacun des postes à pourvoir

Désigne Guy Le Gonidec et Matthieu Le Gac comme représentants du conseil municipal auprès du Syndicat Mixte des Eaux d'Antrain en qualité de délégués titulaires et Stéphane Rochelle en qualité de délégué suppléant

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN



Le Maire

Pascal HERVÉ

